



**SAINT-CLÉMENT  
SUR-DURANCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11  
EN EXERCICE : 11  
VOTANTS : 10  
PRESENTS : 8  
ABSENTS : 3

**Commune de Saint Clément Sur Durance  
Arrondissement de Briançon**

**DELIBERATION N°2023-D-011  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Hautes-Alpes**  
le département

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501342-20230414-2023d11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

Affichage : 18/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLEMENT SUR DURANCE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERARD Jean-Louis, Maire.

Etaient présents : Renaud BLANC, Geneviève MAURE, Roland BERNAUDON, Patrick DELAVACHERIE, Bruno JILBERT, Anne DELCROIX, Geneviève GRANET

Etaient absents : Raphaël LAURES, Aurélie CHICO (a donné procuration à Geneviève MAURE), , Paul Emile LARDY(a donné procuration à JL BERARD)

Date de la convocation : 07/04/2023

Secrétaire de séance : Bruno JILBERT

**Objet : CONTRIBUTION AU SIVU DE L'ECOLE LA FRAXINELLE**

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de prendre une délibération spécifique concernant le montant de 72 500.00 € à l'imputation 65548 du budget primitif de 2023 qui sera versé au SIVU de l'école la Fraxinelle.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

**CONFIRME** que les 72 500.00 € prévus au budget primitif 2023 à l'imputation 65548 seront versés au budget du SIVU de l'école la Fraxinelle.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire**

**Jean Louis BERARD**

